

**PERMIS UNIQUE**  
**AVIS**

**Décision relative à une demande de permis unique**

Le Collège communal informe la population qu'un permis unique a été délivré au **SPW MI - Direction des Routes de Mons**, Rue du Joncquois 118 à 7000 Mons, afin de réaliser en phase 1, les travaux d'aménagement du contournement de Péruwelz comprenant divers travaux.

Toute personne intéressée peut consulter cette décision :

Où ?	Service des Travaux, Rue du Fraity n° 76 à 7320 Bernissart
Quand ?	du 05/01/2026 au 26/01/2026, chaque jour ouvrable, sur RDV, de 8h15 à 11h45 et de 13h15 à 16h15 et le mardi jusqu'à 20H

La personne souhaitant consulter la décision doit prendre RDV auprès de :

Nom et prénom	Patrick Dujardin
Téléphone	069/59.00.65
e-mail	patrick.dujardin@bernissart.be

Conformément à l'article 95 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, un recours non suspensif est ouvert auprès du Gouvernement wallon, à toute personne physique ou morale justifiant d'un intérêt.

Sous peine d'irrecevabilité, le recours doit être envoyé dans un délai de 20 jours à dater du 05/01/2026 à l'adresse suivante :

SPW - ARNE - Département des permis et autorisations  
Avenue prince de Liège, 15  
5100 JAMBES

Le recours est signé par le requérant et établi au moyen d'un formulaire, disponible auprès de l'Administration communale, dont le modèle figure en annexe XI à l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

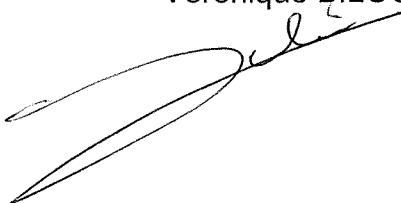
Le requérant doit joindre une copie du récépissé du versement ou de l'avis de débit du droit de dossier fixé à 25 euros, au compte BE44-0912-1502-1545 du SPW-Département des Permis et Autorisations, et visé à l'article 177 du décret du 11 mars 1999 précité.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'environnement.

Bernissart, le 05/01/2026

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,  
Véronique BILOUET



Le Bourgmestre,  
Roger VANDERSTRAETEN

